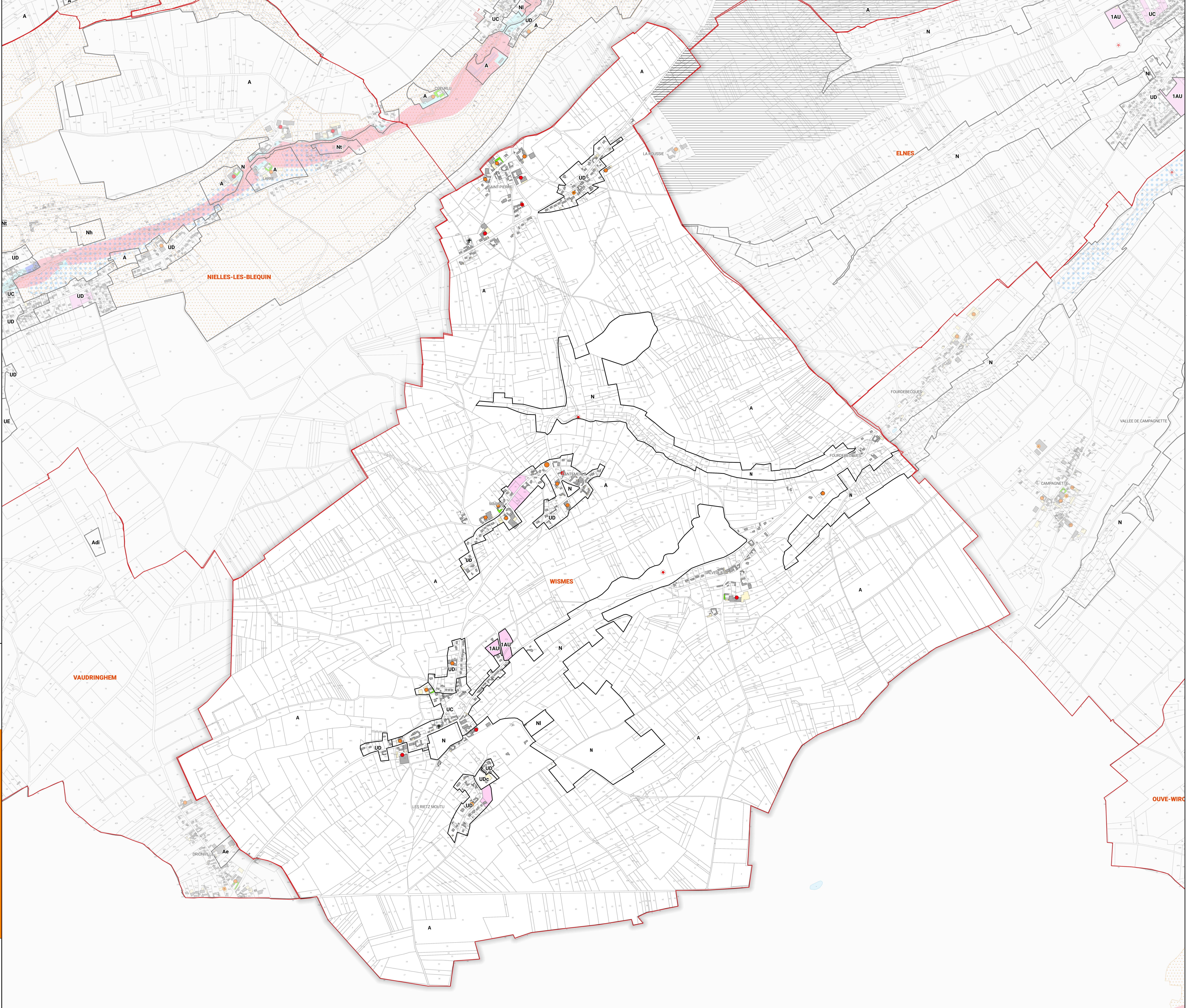




Éléments d'informations:

- ▮ Zones d'inondation constatées (source : Etat)
- ▮ Risque faible d'effondrement localisé, aléa minier du Boulonnais
- ▮ Secteurs agricoles ou naturels d'exploitation de carrières (art.R151-34 2° du CUJ)
- ▮ Réserves naturelles (source : DREAL Hauts de France)
- ▮ Sites d'Intérêt Communautaire (source : DREAL, Hauts de France)
- ▮ ZNIEFF de type I (source : DREAL, Hauts de France)
- ▮ Zones humides du SAGE Audomernois (Source : Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomernois)
- ▮ Zones humides du SAGE du Delta de l'Aa (Source : Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa)

Éléments du diagnostic agricole:

(Source : Chambre d'Agriculture du Nord-pas-de-Calais, Communauté de Communes et communes du Pays de Lumbres)

Sièges agricoles Sites secondaires agricoles

- Régime RSD et divers
- Régime RSD et Divers
- ICPE
- ICPE

Fond cadastral:

Source : Cadastre data.gouv.fr (millésime 1er Jan 2020)

Compléments Communauté de Communes du Pays de Lumbres et Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure

- ▮ Communes
- ▮ bûle dur
- ▮ bûle léger
- ▮ Parcelles cadastrales
- ▮ Cimetière
- ▮ Etang, lac, mare
- ▮ Eglise

Plans de Prévention des Risques approuvés sur le territoire :

PPRI de la Vallée Supérieure de l'Aa (approuvé le 7 décembre 2009)

- Bleu foncé
- Bleu clair
- rouge
- violet
- ▮ Zones inondables hors périmètre initial du PPRI

Communes concernées par le PPRI de la Vallée Supérieure de l'Aa :
Acquain Westbécourt, Afringues, Bayenghem-les-Seninghem, Béquign, Elmes, Esquerdres, Lumbres, Nelles-Béquign, Ouve-Wirquin, Remilly-Wirquin, Setques, Wavrans-sur-Laa.

PPRI de la Vallée de l'Aa (approuvé le 7 décembre 2009)

- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge foncé
- Vert clair
- Vert foncé

Communes concernées par le PPRI de la Vallée de l'Aa :
Audrehem, Bonningues-Andres, Clerques.

Nota :
La sémantique adoptée pour chaque Plan de Prévention des Risques d'inondation respecte celle des zonages réglementaires référents sur les PPRI opposables, afin de permettre une lecture facilitée des règlements de PPRI.

Risques identifiés sur le territoire de la CCPL :

Risques sismique :
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque sismique, de niveau faible.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

Cavité souterraine

- carrière

Aléa retrait gonflement des argiles

- ▮ Faible
- ▮ Moyen
- ▮ Fort

Nota :
Les communes du territoire de la CCPL sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de remontées de nappes :
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

Remontée de nappes

- ▮ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- ▮ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Nota :
Les communes du territoire de la CCPL sont concernées par le risque naturel de remontées de nappes phréatiques.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction proposée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

PPRN Pieds de Coteaux des Wateringues

Le PPRN a été prescrit par arrêté préfectoral du 1er septembre 2014. Sur le territoire de la CCPL, la commune de Clerques est concernée. La carte des aléas et la carte des hauteurs de submersion sont jointes aux Servitudes d'Utilité Publique du présent dossier.

Aléa Minier, zone du Boulonnais

La commune d'Audrehem est identifiée pour cet aléa (CF Servitudes d'Utilité Publique).

Risques de Mouvement de terrain lié à la présence de cavités souterraines

- ▮ cavités identifiées sur le territoire de la CCPL (source : Géorisques)

Nota :
Les communes du territoire de la CCPL sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités souterraines.
Le BRGM a pu identifier diverses cavités, localisées sur les communes suivantes : Acquain Westbécourt, Cléty, Elmes, Esquerdres, Ledringhem, Lumbres, Nelles-Béquign, Ouve-Wirquin, Setques, Wavrans-sur-Laa, Wismes, Wirques.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, le pétitionnaire est invité à vérifier la présence de cavité afin de déterminer les mesures constructives à adopter afin d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction proposée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.